



---

## Louis Gevers : une carrière dédiée au choix collectif et au bien-être social

Claude d'Aspremont et François Maniquet

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/179>  
ISSN : 1778-7440

### Éditeur

IDEP - Institut d'économie publique

### Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2005  
ISBN : 37-53-20-U  
ISSN : 1373-8496

### Référence électronique

Claude d'Aspremont et François Maniquet, « Louis Gevers : une carrière dédiée au choix collectif et au bien-être social », *Économie publique/Public economics* [En ligne], 15 | 2004/2, mis en ligne le 12 janvier 2006, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/179>

---

public economics  
**économie** publique

Revue de l'**Institut d'Économie Publique**

Deux numéros par an

**n° 15** – 2004/2



~~économie~~publique sur internet : [www.economie-publique.fr](http://www.economie-publique.fr)

© Institut d'économie publique – IDEP

Centre de la Vieille-Charité

2, rue de la Charité – F-13002 Marseille

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en France.

La revue ~~économie~~publique bénéficie du soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISSN 1373-8496

Dépôt légal juin 2005 – n° imprimeur 375320U

## Apports récents à l'économie publique

*A Tribute to Recent Contributions in Public Economics*

### Louis Gevers : une carrière dédiée au choix collectif et au bien-être social

Claude d'Aspremont \*

François Maniquet \*\*

Louis Gevers est décédé chez lui à Namur le 25 septembre 2004 à l'âge de 68 ans. Pour nous tous, économistes et théoriciens du choix social, sa mort signifie la perte d'un chercheur d'une rigueur et d'une sagacité exceptionnelles, passionné par les questions théoriques fondamentales, et mû par une seule préoccupation, celle de la pauvreté et de l'inégalité dans son pays et dans le monde. Dans sa quête, il a été profondément marqué par son directeur de thèse, Kenneth Arrow, qu'il appréciait et admirait énormément, ainsi que par Amartya Sen, qu'il rencontra à la fin de son doctorat et qui devint sans conteste son mentor.

La mort de Louis, des suites d'une maladie aussi pénible qu'inattendue chez quelqu'un dont le mode de vie était presque ascétique, touche en tout premier lieu sa famille : Brigitte, son épouse depuis 1963, son fils Bernard, avec qui Louis a tant partagé, son fils Géry, sa femme Martine et leurs trois filles qui avaient fait de Louis un grand-père heureux.

Louis Gevers a été un universitaire très actif. Professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur depuis 1971, doyen de la Faculté de Sciences économiques et sociales en 1982 et 1983, et admis à l'Éméritat en 1998, Louis fut également membre du Center for Operations Research and Econometrics (CORE), où il arriva dès février 1969, en revenant de Harvard. En tant qu'enseignant, Louis fut remarquable pour former les étudiants à la recherche. Il a dirigé de nombreux mémoires de maîtrise et thèses de doctorat. Il était Fellow de la Société d'Econométrie, et éditeur associé de plusieurs revues scientifiques (*Journal of Public Economics*, *European Economic Review*, *Social Choice and Welfare*). Il fut

---

\*. CORE (UCL).

\*\*.. CORE (UCL), GREBE (FUNDP-Namur).

membre du bureau de l'Institut Belge de Finances Publiques, et conseiller scientifique de l'Association pour le développement de la recherche en économie et en statistique (ADRES) en France.

Louis Gevers commença ses études universitaires en étudiant d'abord le droit et puis l'économie, une formule fréquente à l'époque. Il fut proclamé Docteur en Droit de l'Université de Liège en 1959, et obtint une Licence en sciences économiques en 1961 à Louvain (où il reçut les conseils de Jacques Drèze), et un M.A. en 1962 à Stanford, où il retournera en 1965 pour un Ph. D. Entre-temps, Louis s'intéressa au développement, passant tout d'abord une année dans un centre de recherche sur ce thème à Louvain, puis en tant que chargé de cours en économie et statistique à l'Université Lovanium au Congo.

Sa thèse de doctorat, liée à la théorie néo-classique de la croissance, traitait de la monnaie dans un modèle d'équilibre général incorporant l'incertitude. Comme le décrit Arrow lui-même dans une lettre à Louis datant de mai 1969, « *I have finished reading your manuscript with great enjoyment. It is certainly a pioneering effort in trying to derive the demand for money in a general equilibrium model explicitly from uncertainty, rather than merely postulating that it has utility. I think it is an extremely important effort and one very well carried out.* » Le comité de thèse à Stanford était formé de K. J. Arrow, E. S. Shaw et S.-C. Kolm. Cependant la défense orale se déroula au Churchill College de Cambridge en juin 1970, et les examinateurs furent Arrow, Chodorow, Hahn, Scarf et Radner. Un article tiré de la thèse est publié dans un ouvrage collectif, *Allocation under Uncertainty*, édité par Drèze (voir Gevers, 1974).

Après cette thèse, Louis ne poursuivit pas son travail sur la monnaie et se tourna entièrement vers des questions d'économie publique. L'incertitude restera toujours un thème important pour lui, mais lié aux questions de justice, et la compétence acquise dans les modèles néo-classiques de croissance s'avérera fructueuse plus tard lorsqu'il travaillera sur l'équité inter-générationnelle.

Lorsque Arrow quitte Stanford en 1968 pour Harvard, Louis, son étudiant, le suit et passe l'année à Cambridge en tant qu'assistant de recherche. Durant cette année, le domaine du choix collectif et de l'économie du bien-être connaît une activité intense à Harvard, en particulier grâce à un séminaire co-organisé par Arrow, Sen et Rawls. C'est à cette occasion que Louis rencontre Amartya Sen et a son premier contact avec le choix social. Il ne commence réellement à étudier et à travailler en théorie des choix collectifs que plusieurs années plus tard, lorsqu'il met sur pied un groupe de recherche sur le thème du bien-être social et de l'inégalité à Namur en 1974, les Facultés de Namur venant d'engager Robert Deschamps, de façon permanente, ainsi que Louis-André Gérard-Varet et Claude d'Aspremont, temporairement.

La source principale d'inspiration de ce groupe est constituée des ouvrages de

Arrow, Social Choice and Individual Values, et Sen, Collective Choice and Welfare, tout au moins les parties traitant directement de bien-être et de justice sociale. En particulier, Sen généralise les fonctions de bien-être social de Arrow en introduisant le concept de fonctionnelle de bien-être social. Ce concept permet de fonder les jugements de bien-être social sur des comparaisons interpersonnelles, une exigence que Louis dérivait de sa lecture du célèbre théorème d'impossibilité de Arrow.

Le premier fruit de ce programme de recherche est la parution en 1975 comme document de travail, de ce qui deviendra l'article d'Aspremont-Gevers (1977) sous une forme abrégée, certains des résultats (comme celui basé sur le théorème de l'utilité espérée faible de Blackwell et Girshik) ne paraissant que plus tard. En incorporant les conditions de Arrow dans le cadre des fonctionnelles de bien-être social, ce travail montre comment la différence entre le leximin et la règle utilitariste peut se ramener au type de comparaisons interpersonnelles d'utilité que l'on se permet de faire (ce que Sen appelle la base informationnelle du choix social). Pour dériver ces caractérisations axiomatiques, l'article introduit un cadre analytique, appelé aujourd'hui Welfarism (à la suite de Sen), ainsi que le concept d'un préordre social dans l'espace des utilités, que Louis appellera un « préordre de bien-être social ».

Quoi que conscient de l'intérêt philosophique de la formalisation du Welfarism, Louis n'est pas satisfait de ces résultats qui, pense-t-il, sont basés sur des conditions insuffisantes de comparaison interpersonnelle d'utilité (la condition de co-ordinalité ou celle de cardinalité co-unitaire). Il plaide pour une condition de pleine comparabilité, la co-cardinalité. Louis met beaucoup d'énergie à étudier cette condition. Ses deux articles sur le sujet (voir Deschamps et Gevers, 1977a, b) ont toujours été considérés par Louis comme ses principales réalisations d'un point de vue technique. Malgré l'aspect très élaboré des preuves, les résultats le déçoivent : même en s'autorisant une comparabilité forte des utilités, le choix d'une règle d'évaluation pour un observateur éthique reste limité au leximin ou à la règle utilitariste, une conclusion trop restrictive pour que la théorie soit vraiment pertinente.

Cette déception (qui va dans le sens de la Tanner Lecture de Sen en 1979) explique pourquoi, hormis l'article (Gevers, 1979) où il explore une condition de comparaison interpersonnelle intermédiaire mais (selon ses propres termes) nettement moins naturelle, il ne poursuit pas cette ligne de recherche pendant très longtemps. Il n'y revient que récemment, quand il consacre une grande partie de son temps à la rédaction d'un chapitre du Handbook of Social Choice and Welfare, édité par Arrow, Sen et Suzumura, en 2002.

Dans ce chapitre de synthèse, il expose clairement sa position par rapport au Welfarism. Comme Sen, il distingue, au sein du même cadre général de la théorie

des choix collectifs, l'exercice consistant à proposer des mécanismes de décision collective, à l'instar des constitutions politiques, dans lequel les préférences individuelles (ou les fonctions d'utilité) doivent être prises comme elles se présentent, sans exclure la possibilité qu'elles soient manipulées, d'un autre exercice, très différent, consistant à énoncer des critères d'évaluation sociale, en adoptant le point de vue d'un observateur éthique. Si les jugements d'évaluation sociale sont basés sur les utilités dans leur interprétation usuelle, supposées connues et pouvant même admettre des comparaisons interpersonnelles, alors on a le Welfarism au sens strict. Mais, plus généralement les fonctions d'utilité peuvent être filtrées, modifiées ou même remplacées par des fonctions d'évaluation individuelle (pensons à l'indice de biens premiers de Rawls ou aux « capacités » définies par Sen) assignées par l'observateur éthique. Dans le cas général, où l'évaluation globale est basée sur des fonctions d'évaluation individuelle, on parle de Welfarism formel.

La flexibilité offerte par l'approche formelle du Welfarism a été exploitée très tôt par Louis en appliquant les résultats obtenus en choix social à la théorie de la décision individuelle en situation d'incertitude, où l'ensemble des individus est remplacé par l'ensemble des états du monde, et où les conditions de comparaisons interpersonnelles sont remplacées par des conditions de comparaisons intrapersonnelles (voir Deschamps et Gevers, 1977). Ce travail a été suivi bien plus tard (d'Aspremont et Gevers, 1990) par une tentative de donner à ces conditions un fondement en terme de théorie du mesurage (measurement theory) et par leur utilisation dans la caractérisation du critère de l'espérance mathématique d'utilité, avec probabilités subjectives à la Savage, ainsi que celle d'autres critères de décision dans l'incertain.

Parallèlement au choix social et à la base informationnelle des décisions collectives, le thème des limites à la redistribution a toujours tenu une place majeure dans l'agenda de recherche de Louis. Dès 1978, il publie un article présentant des estimations économétriques de la frontière entre efficacité et équité (utilisant des données temporelles sur l'économie américaine et estimant la frontière pour l'année 1961, voir Gevers et Proost, 1978). L'objectif de ce travail est de mesurer la perte de PIB associée à une réduction de l'inégalité de revenu (mesurée, dans cet article, par le coefficient de Gini). La même méthode, appliquée à des bases de données plus riches, fut encore utilisée dans Gevers et Rouyer (1980) et Biette et al. (1982). Dans le modèle théorique, le niveau de redistribution (la taxe sur le revenu est supposée linéaire) et la quantité produite de bien public sont déterminés par le résultat d'un vote. La fonction d'utilité des ménages est définie de telle sorte qu'un gagnant de Condorcet existe toujours (l'ensemble des politiques préférées par les électeurs forme un sous-espace uni-dimensionnelle sur lequel les préférences de chaque ménage sont uni-modales). Dans le deuxième article utilisant la même méthode, les auteurs écrivent : « Nous ne sommes pas entièrement satisfaits du cadre théorique. En particulier, une théorie qui considère les décisions du gouvernement

comme les résultats de l'équilibre d'un processus de vote direct peut paraître très contraignante » (voir Gevers et Rouyer, 1980, p. 31).

Cette insatisfaction mène Louis à la théorie du vote et à utiliser des concepts d'équilibre plus généraux que le concept du gagnant de Condorcet et de l'électeur médian. Il commence alors (et ne terminera jamais) un projet fondamental sur l'allocation de biens privés au moyen de procédures de vote (voir Dutta et Gevers, 1982). Pour revenir au dilemme entre efficacité et équité, il modélise l'équilibre du processus de vote à l'aide du concept de « minmax » de Simpson-Kramer (voir Gevers et Jacquemin, 1987). Louis a longtemps considéré la règle du minmax comme un (voire le) concept d'équilibre Condorcet-consistant majeur, jusqu'à ce qu'un de ses étudiants contribue à prouver que le minmax pouvait coïncider avec le perdant de Condorcet (voir De Donder, Le Breton et Truchon, 2000). Le dernier article de Louis dans le domaine du dilemme entre efficacité et équité donne la preuve théorique qu'il n'existe pas de limite à la perte d'efficacité par rapport à la frontière de Pareto de premier rang, lorsqu'on souhaite diminuer l'inégalité (et augmenter le revenu du plus pauvre) sous les contraintes d'efficacité de second rang (voir Gevers et Wibaut, 1995).

Au moment où Louis se montre sceptique envers le Welfarism, deux nouveaux champs de la théorie du choix social se développent rapidement : la théorie de l'implémentation et celle de l'allocation juste. Le fait que la condition de monotonie de Maskin implique l'ordinalité et la non-comparabilité apparaît à Louis comme un argument en faveur de ce type de mesurabilité (voir Gevers, 1998). Dans son unique contribution à ces théories (Gevers, 1986), Louis caractérise la règle d'allocation walrasienne comme la plus petite règle d'allocation (en termes d'inclusion) satisfaisant l'efficacité, l'indifférence au sens de Pareto, une borne inférieure de bien-être (liée aux dotations initiales) et une condition de monotonie proche de celle de Maskin. Louis était si enthousiaste à propos des théories de l'implémentation et de l'allocation juste qu'il encouragea plusieurs étudiants à réaliser leur recherche doctorale dans ce domaine et sous sa direction.

L'article de Gevers et Proost (1978) n'illustre pas seulement l'intérêt de Louis pour la question des limites à la redistribution. Il traduit aussi l'importance pour Louis des applications empiriques en économie normative. Outre quelques études ciblées sur les déterminants de l'aversion à l'inégalité parmi les étudiants (voir Glejser, Gevers, Lambot et Morales, 1977) et les déterminants des dépenses publiques envers les familles pauvres au niveau local (voir Gevers et Hoet-Mulquin, 1988), Louis s'implique, au début des années 1990, dans une enquête de grande envergure sur le niveau de vie des Belges.

À cette époque, l'évaluation de la politique sociale en Belgique se faisait selon une méthode composée de deux ingrédients : des enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages, et des lignes de pauvreté avec échelles d'équiva-

lence construites à partir de la question « quel revenu mensuel de votre ménage vous permettrait tout juste de joindre les deux bouts ? »

Louis introduit deux modifications à cette pratique. D'abord, il ne pense pas que les enquêtes nationales donnent une image correcte de la population la plus pauvre. Son intuition est la suivante : dans le processus de collecte des données, les enquêteurs reçoivent une liste de noms et d'adresses et peuvent évidemment ôter de cette liste les personnes qu'ils ne parviennent pas à joindre (quelle qu'en soit la raison). Or, si la probabilité de ne pas joindre une personne pauvre est supérieure à la probabilité de ne pas joindre une personne plus riche (ce dont Louis était convaincu), alors la population pauvre est sous-représentée dans l'échantillon. Pour résoudre ce problème, l'idée était de cibler l'échantillon de manière à avoir une liste composée essentiellement de personnes ayant une plus grande probabilité d'appartenir à la partie la plus pauvre de la population (en l'occurrence, la liste des personnes n'étant pas soumises à l'impôt des personnes physiques). Sur base d'une enquête nationale menée au même moment, la comparaison de l'échantillon ciblé avec la partie de l'échantillon national ayant les mêmes caractéristiques devait permettre d'évaluer correctement la taille réelle de la fraction de la population en situation de grande pauvreté. La conclusion de l'exercice fut que l'échantillon national ne sous-représentait pas la population pauvre. L'interprétation qu'en fit Louis était que s'il existe une fraction de la population qu'il est plus difficile d'approcher, cette fraction échappe autant à une enquête ciblée qu'à une enquête générale.

La deuxième modification introduite par Louis concerne la notion de bien-être utilisée et la manière d'effectuer les comparaisons entre ménages de tailles différentes. Suivant les conclusions qu'il avait tirées de ses travaux théoriques en choix social, et inspiré par la théorie de Sen sur les « capacités », il estimait qu'un indice de déprivation à la Townsend et qu'une estimation des types de déprivation à la Desai et Shah (1988), formaient une alternative acceptable aux pratiques dominantes de l'époque. Ce genre d'indice est construit à partir des réponses à des questions concernant, par exemple, la qualité du logement, ou la quantité et la qualité de toute une série d'articles qu'un ménage peut posséder et/ou consommer (voiture, télévision, ordinateur, semaine de vacances, etc.).

Appliquant ces idées, Louis participe à la rédaction d'une série de rapports pour le gouvernement belge, décrivant la méthode et les résultats statistiques des enquêtes (il y eut onze vagues d'enquêtes et la tentative de sur-représenter la sous-population des ménages les plus pauvres ne concerna que la première vague), ainsi qu'à la rédaction de quelques articles pour des revues diffusées en Belgique (telles que *Reflets et Perspectives de la Vie Économique*, aux éditions De Boeck). Il supervise également plusieurs travaux utilisant les données ainsi collectées (dont une thèse de doctorat). Son propre effort de recherche à ce moment-là porte sur les conditions dans lesquelles les plus pauvres se logent. Les articles qui en résultent

mettent clairement en évidence la grande corrélation qui existe entre la qualité du logement et d'autres actifs, tels que la santé, la richesse, l'éducation, etc. (voir Gevers, Migeotte, Huart et De Donder, 1993 et Crevits, De Donder et Gevers, 1994).

À la fin de sa vie, Louis est préoccupé par des problèmes de justice intergénérationnelle. Le sort des générations futures l'inquiète, en relation avec la gestion de la dette publique, des pensions et de la fiscalité, sans oublier le comportement successoral des générations regroupées en dynasties. Pour étudier cette question, il reconnaît l'importance d'introduire une hétérogénéité des agents. Il choisit de considérer que les agents peuvent avoir deux types d'enfants : des égoïstes, ne laissant rien à leur descendance, ou des altruistes, désireux de laisser un héritage à leur descendance. Ce modèle est analysé sous différentes hypothèses dans trois articles. Gevers et Michel (1998), supposent que les parents ne peuvent identifier le type de leurs enfants, et étudient l'équilibre markovien du jeu séquentiel en information incomplète qui en résulte. Les agents altruistes auraient intérêt à introduire un impôt de succession qui serait uniformément redistribué. Dans un modèle où les agents connaissent les types de leurs enfants, ce résultat est modifié. Différents modèles sont proposés par de Crombrugge et Gevers (2000) et la règle majoritaire est introduite par de Walque et Gevers (2001) rendant possible une politique de transferts intergénérationnels.

Si l'on se réfère à la typologie simple que Louis a introduite quant à l'hétérogénéité des individus dans cette dernière partie de son oeuvre, lui-même ferait évidemment partie des altruistes. Son altruisme n'était pas réservé à sa seule descendance. Tous, parents, amis, collègues, étudiants, et tant d'autres, avons bénéficié de cet altruisme discret et de cette modestie teintée d'humour qui le rendait tellement proche et attachant, et qui nous fait tant le regretter. Son intelligence des choses, intellectuelles ou naturelles, était profonde. Sa pensée subtile n'était pas si facilement accessible, mais toujours, il s'accusait lui-même d'un manque de clarté. Celle clarté bien sûr n'était pas absente, mais la densité des arguments non plus, comme en témoigne son oeuvre qui restera source d'inspiration pour de nombreux chercheurs à l'avenir.

---

## References

### Louis Gevers

C. d'Aspremont, L. Gevers. 1977. "Equity and Informational Basis of Collective Choice"; *Review of Economic Studies* 44(2), pp. 199-209.

- C. d'Aspremont, L. Gevers. 1990. "Invariance, Neutrality and Weakly Continuous Expected Utility", in J.J. Gabszewicz et al. (eds.) *Economic Decision-Making, Games, Econometrics and Optimization: Contributions in Honour of Jacques Drèze*, North-Holland, pp. 67-88.
- J. Ph. Biette, J. Cattier, L. Gevers, B. Jehin. 1982. "Trading off total income in favour of income inequality: elasticity estimates for six western countries", *Recherches Economiques de Louvain* 48, pp. 133-157.
- P. Crevits, P. De Donder, L. Gevers. 1994. "Qualité du logement et cumul des précarités", miméo.
- A. de Crombrughe, L. Gevers. 2000. "Conflicts within economic dynasties : selfishness vs descending altruism", in L.-A. Gérard-Varet et al. (eds) *The Economics of Reciprocity, Giving and Altruism*, MacMillan: London, pp. 260-274.
- R. Deschamps, L. Gevers. 1977. "Separability, risk-bearing and social welfare judgements", *European Economic Review*, 10, pp. 77-94, reprinted in Laffont, J.J. (ed), 1979, *Aggregation and Revelation of Preferences*, Amsterdam, North-Holland.
- R. Deschamps, L. Gevers. 1978. "Leximin and utilitarian rules : a joint characterization", *Journal of Economic Theory*, 17, pp. 143-163.
- B. Dutta, L. Gevers. 1982. "On majority rules and perfect equilibrium allocations of a shrinking cake", miméo.
- L. Gevers. 1974. "Competitive equilibrium of the stock exchange and Pareto efficiency", in J. Drèze (ed.) *Allocation under Uncertainty: Equilibrium and Optimality*, MacMillan, London, pp. 167-191.
- L. Gevers. 1979. "On Interpersonal Comparability and Social Welfare Orderings". *Econometrica*, 47 pp. 75-89.
- L. Gevers. 1986. "Walrasian Social Choice : Some Simple Axiomatic Approaches." In Heller W.P. et al. (ed.). *Essays in Honor of K.J. Arrow*, Vol. 1, pp. 91-114, Cambridge University Press.
- L. Gevers. 1997. Comments on A.K. Sen's "Individual Preferences as the Basis of Social Choice". In Arrow K.J. et al. (ed.) *Social Choice Re-examined*, Vol. 1, Macmillan.
- L. Gevers. 1998. "Equality versus what", in J.-F. Laslier, M. Fleurbaey, N. Gravel, and A. Trannoy (eds) *Freedom in Economics, New Perspectives in Normative Analysis*, Routledge, pp. 235-240.

- L. Gevers, G. de Walque. 2000. "La question des pensions: un point de vue sur l'équité entre générations", in P. Pestieau, L. Gevers, V. Ginsburgh, E. Schokkaert et B. Cantillon (eds) *Réflexions sur l'Avenir de nos Retraites*, Garant, Leuven, pp. 141-160.
- H. Glejser, L. Gevers and J. Rouyer. 1981. "Professed inequality aversion and its error component", *Scandinavian Journal of Economics* 81 (1979) 238-243, reprinted in S. Storm (Ed.) *Measurement in Public Choice*, London: MacMillan.
- L. Gevers, M.-E. Hoet-Mulquin. 1988. "Public Expenditures and Welfare Policy : A Study of Local Decisions in the Walloon Region". *Tijdschrift voor economie en management*, Vol. 33, pp. 255-374.
- L. Gevers, J.-Ch. Jacquemin. 1987. "Redistributive Taxation, Majority Decisions and the Minmax Set", *European Economic Review*, Vol. 31, pp. 202-211.
- L. Gevers, Ph. Michel. 1998. "Economic dynasties with random intermissions", Working Paper 198, Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion, FUNDP, Namur, *Games and Economic Behavior* 25, pp. 251-571.
- L. Gevers, F. Migeotte, J.-F. Huart, P. De Donder. 1993. *Logement et exclusion sociale : un état des lieux en Région wallonne*, 190 p., Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- L. Gevers, S. Proost. 1978. "Some Effects of Taxation and Collective Goods in Postwar USA : A Tentative Appraisal", *Journal of Public Economics*, 8, pp. 115-138.
- L. Gevers, J. Rouyer .1980. "Efficiency and income equality: some American tradeoffs, in D. Collard (Ed.) *Income Distribution: the Limits to Redistribution*", Bristol: *Scientifica*, 1980, traduit in "Efficacité et égalité: une quantification d'enjeux américains en 1961 et 1970", *Cahiers du Séminaire d'Econométrie* 21, pp. 123-148.
- L. Gevers, S. Wibaut. 1995. "Private Information and the Shape of the Redistribution Frontier". In Pattanaik P.K. et al. (ed.) *Development, Welfare and Ethics*, Clarendon Press, Oxford.
- L. Gevers, Ph. Van Kerm. 2000. "Évolution récente de la dispersion des revenus et de la pauvreté en Belgique", in B. Jurion and P. Pestieau (eds) *Finances Publiques, Finances Privées*, Editions de l'Université de Liège, Liège, pp. 59-74.
- H. Glejser, L. Gevers, P. Lambot and J. A. Morales 1977. "An econometric study of the variables determining inequality aversion among students", *European Economic Review* 10, pp. 173-188.

## Autres

P. De Donder, M. Le Breton and M. Truchon. 2000. "Choosing from a Weighted Tournament", *Mathematical Social Sciences*, 40, pp. 85-109.

M. Desai and A. Shah. 1988. "An econometric approach to the measurement of poverty", *Oxford Economic Papers*, 40(3), pp. 505-522.